

Congrès académique le 31 janvier à Arcueil



Bulletin spécial congrès

Dossier départemental du
SNEP-FSU 92

N'oubliez pas de VOTER
en utilisant l'enveloppe
jointe dans ce bulletin !



Dominic LECOTTE

Etre respecté-e-s !...

Le temps est gris et je ne parle pas que de météo.

L'actualité de ces dernières semaines a été marquée par des agressions dont ont été victimes des personnels de l'éducation nationale - dont plusieurs enseignants d'EPS - de la part d'élèves ou de personnes extérieures. Nous trouvant très régulièrement seuls à l'extérieur des établissements scolaires, nous déplaçant avec nos classes pour se rendre sur les installations sportives extra-muros et sur des espaces d'activités trop souvent banalisés, peu ou pas surveillés et accessibles à toute personne extérieure, nous sommes confrontés à des risques augmentés d'accidents et d'agressions.

Notre profession est également particulièrement visée du seul fait que nous intervenons au milieu de nos élèves dans des activités où les corps sont mis en jeu au travers de contacts, de confrontations, d'aides et de parades qui sont au cœur des apprentissages. Et que cela génère des mises en cause totalement injustifiées.

Le temps est gris. Les inégalités s'aggravent et certains nous promettent pire encore.

Sommaire

Edito.....	p 2
Rapport d'activité académique.....	p 3-5
Motion d'orientation.....	p 6
Trésorerie académique	p6
Congrès du SNEP FSU.....	p 7
Rapport d'activité et d'orientation du SNEP FSU Hauts de Seine.....	p 8-11
Stagiaires.....	p 12
TZR.....	p 13
Sport scolaire.....	p 14
Equipements, Budget.....	p 15
Fiche de syndicalisation.....	p 16

Le temps est gris et je parle aussi de ce qui peut se passer au sein même de l'Education nationale.

Où l'EPS est à nouveau contestée. Après l'affaire des programmes, la suppression de la prise en compte d'une évaluation spécifique EPS au DNB comme la proposition de supprimer l'enseignement obligatoire de l'EPS en Terminale (cf le récent rapport des députés Deguilhem et Juanico) traduisent une orientation qui en dit long sur les enjeux auxquels, une fois encore, l'EPS est confrontée.

Où le rectorat de l'académie de Versailles ne répond toujours pas aux attentes du SNEP-FSU Versailles suite à la dernière audience du mois de Mai 2016 au cours de laquelle le Recteur a manifestement entendu nos revendications et leur a donné une légitimité nouvelle.

Où le sport scolaire connaît certains dysfonctionnements comme la remise en cause des journées bilan ou encore celle des interventions du SNEP dans les AG UNSS notamment dans le département de l'Essonne. Où la majorité de la Région Ile de France a décidé de réduire de 35% les crédits attribués aux lycées pour la location des installations sportives.

Ne pas laisser faire ! Résister ! Proposer ! Encore et toujours ! L'histoire de l'EPS et du sport scolaire nous a appris que la profession rassemblée et engagée peut enrayer des décisions et des projets contestables et faire avancer des propositions de progrès.

Dans ce bulletin spécial congrès, nous vous rendons compte de l'activité du SNEP-FSU (sur les 3 dernières années) au niveau de notre académie et de chacun des 4 départements qui la composent.

Etre respecté-e-s en nous engageant et en participant, quel que soit notre secteur d'intervention, dans l'action, dans les stages syndicaux, les congrès départementaux et académiques à venir. Le contexte et la période nous obligent. Un temps meilleur pourra ainsi revenir.

Jean



Nous avons fait entendre la voix du SNEP-FSU Versailles !

Ce bilan rend compte de l'activité du Bureau académique sortant depuis 3 ans. C'est un exercice indispensable en phase avec notre conception de la démocratie syndicale. Etablir un état des lieux de l'activité syndicale déployée autour des questions spécifiques du métier d'enseignant d'EPS et des questions plus générales qui nous concernent en tant que citoyens-fonctionnaires de l'Etat.

Pour le SNEP FSU Versailles, les choses n'ont pas été simples depuis 3 ans, notamment avec la disparition de Jacotte Sels. Nous avons perdu une militante qui a toujours su démontrer le bien-fondé et l'importance de l'engagement militant au sein du la section académique du syndicat. Cette « passeuse d'histoire » nous a beaucoup influencé dans notre orientation et notre pratique syndicale, portées par l'écoute, le respect, des valeurs humanistes et de progrès social. Le SNEP-FSU académique s'est donc réuni autour de cet héritage pour faire face aux nouveaux enjeux auxquels sont confrontés l'EPS, le sport scolaire et tous les collègues (toutes générations, statuts, les lieux d'exercice confondus).

Même si certaines mobilisations n'ont pas permis la prise en compte des aspirations et des revendications qu'elles portaient, les luttes syndicales que le SNEP-FSU a initiées et/ou auxquelles il a contribué ont permis des avancées significatives qu'il faut analyser pour bien comprendre le sens et la conception de notre engagement, de notre activité et de cette volonté permanente d'associer et d'impliquer les collègues pour porter haut et fort des objectifs ambitieux de notre métier. Chaque fois que les moments ont été rudes pour l'EPS et le sport scolaire, c'est dans le rassemblement et les réponses collectives que l'on a pu peser, c'est dans ce sens que l'outil syndical SNEP a été et est déterminant ! Nombreux sont les collègues dans notre académie qui ont battu le pavé sur les dossiers spécifiques à l'EPS ou au sport scolaire mais aussi sur des dossiers plus généraux (réformes de l'enseignement, revalorisation du métier d'enseignant, salaires, loi travail, ...).

Parler des résultats obtenus grâce aux mobilisations et aux interventions syndicales, évoquer aussi les difficultés rencontrées, les échecs et leurs causes, c'est à la fois assumer nos responsabilités et contribuer à tracer des chemins pour l'avenir pour une activité au service de l'EPS et de ses enseignants.

Avec 97% des suffrages en sa faveur, le résultat des élections professionnelles de 2014 ont conforté le SNEP-FSU comme l'unique

représentant de la profession dans l'académie. Ce vote massif des collègues nous donnent encore plus de responsabilités.

⇒ La bataille pour la création des postes est un enjeu considérable. Elle contribue aux recrutements d'étudiants STAPS et à la titularisation de contractuels, elle conditionne les possibilités de mutations et d'obtention d'un poste fixe. Elle explique la position constante du syndicat contre les HSA qui tuent l'emploi. Si l'intervention systématique et argumentée (sur la base d'une connaissance du terrain grâce aux enquêtes de rentrée) dans les Comités Techniques (départementaux et académique obligatoirement consultés avant les décisions des DASEN et du Rectorat) a permis d'empêcher des suppressions et d'obtenir des créations, l'EPS reste fortement discriminée dans notre académie par rapport aux autres disciplines (soldes : + 4 en 2014, - 1 en 2015 et + 8 en 2016).

⇒ Face aux nouvelles attaques d'ampleur dont l'EPS est l'objet (programmes EPS en collège dont la visée est d'éloigner l'EPS du champ culturel des APSA et de nier sa dimension disciplinaire spécifique pour la réduire à une discipline contributive, suppression de la note spécifique d'EPS au DNB, proposition récente de 2 parlementaires de rendre l'EPS optionnelle en Terminale), le SNEP-FSU a appelé la profession à résister et à ne pas laisser faire ces mauvais coups qui fragilisent notre discipline. Le SNEP FSU Versailles a relayé les initiatives nationales, en leur donnant des couleurs académiques : organisation d'un congrès pédagogique décentralisé en Avril et Mai 2015 (Trappes et Cergy) et à nouveau le 31 mars 2016 en liaison avec l'UFR STAPS à Orsay (au total quelque 200 collègues et étudiants rassemblés !).



⇒ **L'action pour des équipements sportifs adaptés et des crédits de fonctionnement pour l'EPS** est consubstantielle de notre bataille pour faire reconnaître l'EPS. Si les collèges relèvent des Conseils Départementaux, les lycées relèvent de la Région Ile de France. Cela nous a conduits à intervenir régulièrement auprès des élu-e-s régionaux (courriers, audiences, instances officielles - CIAEN) afin que les budgets de fonctionnement (crédits) et d'investissement (constructions) répondent aux besoins de l'EPS et du sport scolaire. Dernière avancée significative en 2013 : + 60% pour les crédits de location (soit 8 € par élève). Nous avons également :

- assuré le suivi du Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI), 82 lycées ayant été repérés comme prioritaires
- diffusé informations et aide à l'intervention pour les équipes EPS, organisé des stages syndicaux et des rencontres dans les établissements
- proposé la rédaction d'un référentiel régional d'équipements sportifs pour les lycées en Ile de France.

⇒ **Le décret du 20 août 2014 sur les ORS** (Obligation réglementaire de service) a remplacé les décrets de 50. L'action résolue de tous les syndicats de la FSU a permis que soient confirmés les services hebdomadaires des enseignants du second degré (20h pour les Professeurs, CE et AE d'EPS et 17h pour les agrégés). Une pondération de service a été obtenue pour les collègues exerçant dans les établissements REP+.

⇒ **La bataille pour le droit à mutation dans le cadre du mouvement intra académique** est une constante forte de l'activité du SNEP FSU Versailles et de tous ses élu-e-s à la FPMA où ils sont les seuls représentants de la profession face à l'administration. L'action du SNEP FSU Versailles contre le blocage des postes a été menée chaque année : les postes réinjectés dans le mouvement ont permis à plusieurs dizaines de collègues d'obtenir une mutation ou l'amélioration de celle prévue par l'administration. Mais la persistance incompréhensible du blocage de postes a privé des collègues d'obtenir une mutation conforme à leurs vœux ou d'être stabilisés (TZR) : chaque année, les commissaires paritaires académiques du SNEP-FSU ont mis en évidence, en FPMA, toutes les mutations ou améliorations que permettait l'utilisation des postes bloqués, en informant les intéressé-e-s. Dans ce contexte, le taux de satisfaction a atteint 53% en 2016 (contre 41 à 42% les années précédentes).

⇒ **Permettre à tous les professeurs et agrégés d'EPS au 11^{ème} échelon d'accéder à la hors classe (HC)** de leur corps a été la boussole de nos interventions et de nos propositions. Pour les professeurs d'EPS, en 3 ans, 192 collègues ont accédé à la HC dont 124 des 130 qui étaient au 11^{ème} échelon. Sur les 3 dernières années, l'âge moyen pour accéder à la HC est passé de 50 ans à 45 ans et demi. Pour les agrégés d'EPS, les élus du SNEP et du SNES

sont intervenus en CAP Académique afin que la grande majorité des collègues du 11^{ème} échelon obtiennent un avis exceptionnel. Ce qui leur donne de meilleures chances d'être promu en CAP Nationale.

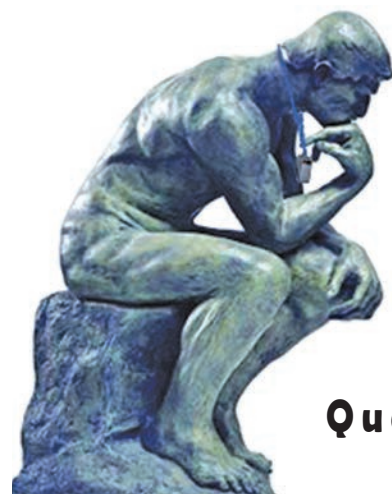
⇒ **Faire respecter les**

TZR au niveau de leur gestion et leurs droits (ISSR pour les remplacements, frais de transport et de repas pour les affectations à l'année). Depuis 3 ans, le SNEP FSU Versailles organise un congrès « spécial TZR » fin septembre : informations, élaboration d'un cahier de revendications présentées au Recteur en mai 2016, interventions et défense individuelle avec l'aide du secteur Action juridique du syndicat. Il aura fallu plus de 4 ans de bataille syndicale SNES-SNEP pour que le rectorat reconnaisse les droits des TZR en AFA. Afin que la réglementation soit appliquée, des recours ont été déposés, devant le Tribunal Administratif de Versailles. La section académique a décidé d'aider les syndiqués pour faire face aux frais d'avocats générés par cette procédure. Un groupe Facebook TZR a été mis en place. L'action du SNEP a permis aussi aux TZR EPS de bénéficier du même droit à décharge de service (en cas d'affectation à cheval) que les titulaires d'un poste fixe.

⇒ **Aider à l'entrée dans le métier des néo-titulaires.** Une coordination « néo-titulaires région parisienne » a été mise en place pour assurer une meilleure diffusion des informations, prendre en charge les problèmes spécifiques et proposer des stages syndicaux (carrière et connaissance des APSA).

⇒ **L'accueil des stagiaires EPS** et la mise en place de contacts suivis sont assurés chaque année. La connaissance des difficultés, le recueil des problèmes rencontrés et des attentes ont conduit le SNEP FSU Versailles à intervenir chaque année systématiquement auprès du Recteur. Et le 3 novembre 2016, une délégation du syndicat a été reçue sur ce dossier spécifique au rectorat pour exposer nos propositions (supports stagiaires, vœux d'affectation et traitement des demandes en liaison avec l'ESPE de rattachement).

⇒ **Des avancées historiques pour le service public du sport scolaire du second degré** obtenues au niveau national (décret du 7/05/2014 rétablissant le forfait de 3h pour l'AS dans le service de tous les enseignants d'EPS, reconnaissance statutaire de la coordination de district UNSS, réintégration de tous les DSD et DSR UNSS



Quel bi

bilan ?



à l'Education Nationale avec une augmentation substantielle et légitime de leur indemnisation liée à leur fonction, à leurs responsabilités et à leur charge de travail, nouveaux statuts de l'UNSS) se sont concrétisées dans notre académie. Dans la même période, l'activité résolue et constante du SNEP FSU a permis également l'accord du recto-

rat pour que l'indemnisation de la coordination de district (3,5 IMP) dépasse le cadre fixé nationalement (le SNEP continue de revendiquer l'attribution de 4 IMP « de base » par district). Et aussi, la création de 2 postes de cadres UNSS (un au service régional et un au service départemental du 91), revendication que le SNEP a longtemps porté seul avec les élus des AS. Il faut regretter des comportements hostiles, à l'égard du SNEP-FSU, lors des AG UNSS de la part de certains IA-IPR EPS qui n'acceptent pas que les représentants du syndicat, administrateurs de l'UNSS, puissent s'y exprimer dans des conditions respectueuses de notre rôle et de notre force de propositions.

⇒ **La coordination des APSA enfin reconnue par décret** (n° 20515-475 du 27/04/2015) ! La mise en œuvre de la circulaire d'application pose problème, le Ministère et les rectorats refusant de comptabiliser les HSA d'enseignement au même titre que les heures-poste pour déterminer le seuil des 4 « équivalents temps plein » qui, dès qu'il est dépassé, génère l'attribution d'une IMP au taux de 2 500 euros. Le SNEP-FSU a proposé aux collègues lésés de saisir les juges administratifs avec l'aide des avocats du syndicat. Plusieurs collègues ont ainsi déposé un recours contentieux. Le syndicat a décidé d'aider les syndiqués pour faire face aux frais d'avocats générés par cette procédure.

⇒ **Le travail des collègues exerçant en lycée enfin indemnisé.** Même si l'indemnisation est modeste, pour la première fois, le travail supplémentaire des enseignants d'EPS assurant au moins 6 heures d'enseignement face à des classes de première, de terminale ou préparant à un CAP est reconnu. Une autre indemnité est également prévue pour les collègues de lycée assurant au moins 6 heures d'enseignement face à des groupes de plus de 35 élèves. Le SNEP-FSU a mis à la disposition des collègues qui n'avaient pas obtenu cette indemnité et qui l'ont saisi (une quarantaine dans notre académie) des modèles personnalisés de recours. Si cette intervention a permis un règlement positif, il reste plusieurs dossiers en attente.

Cette activité a été adossée à une politique d'information, de formations et de mobilisations syndicales académiques afin de d'associer et d'impliquer les collègues et de leur donner les moyens d'agir sur leurs lieux de travail.

⇒ **Un nouveau site académique depuis le mois de septembre 2016**, mettant à la disposition de tous, des outils pour aider à l'intervention au plan local et lettre d'info hebdomadaire. Le niveau des connexions (200 à 300 consultations quotidiennes) traduit l'intérêt de la profession pour notre site qui nécessite un investissement humain important.

⇒ **Des bulletins académiques** (4 par an)

⇒ **Des stages syndicaux** (agir dans l'établissement, sécurité / responsabilité, mutations, TZR, néo-titulaires, stagiaires, etc...) qui ont rassemblé plus de 1 500 collègues sur les 3 dernières années

⇒ **Des pétitions** (sport scolaire, DNB, Pack EPS, ...) qui ont été systématiquement remises aux autorités concernées

Toute cette activité serait impossible sans l'adhésion d'un nombre significatif de collègues. Dans une académie dont la profession est en renouvellement permanent, où chaque année nous accueillons plusieurs centaines de nouveaux collègues (pour l'essentiel des néo-titulaires), le maintien d'un taux de syndicalisation entre 25 et 30% est un fait positif à souligner et à valoriser. D'autant dans un contexte où pèse l'incitation au repli sur soi, à l'individualisme, où le syndicalisme de propositions alternatives et de transformation sociale est dénigré, où les pressions de tous ordres sont légion.

Les 3 années qui viennent de s'écouler nous ont conduit à renforcer cette stratégie : faire entendre notre voix pour montrer la détermination de tous à dire ce que nous voulons pour nos établissements, nos élèves, nos métiers. Nous avons passé ensemble de sacrés moments – de formation, de réflexion et d'élaboration de propositions – qui contribuent à notre professionnalité.

La spécificité de notre intervention syndicale se poursuivra en articulant tout ce qui relève d'une part, des questions éducatives (rôle de l'école et de la place de l'EPS et du sport scolaire) et d'autre part, des personnels et de leurs droits.

Le bureau du SNEP FSU Versailles



Motion d'orientation

Quelle orientation pour les 3 années à venir ?

Ne doutons pas que, dans les mois et les années qui viennent, le SNEP FSU Versailles aura plus que jamais la responsabilité de défendre et de promouvoir, au sein du service public de l'Education Nationale, l'EPS, sa place et son rôle en tant que discipline d'enseignement à part entière, le sport scolaire du second degré, les enseignants d'EPS, leurs conditions de travail, leur formation (initiale et continue), leur carrière et l'ensemble des droits que les luttes passées ont permis (mutations, droits syndicaux, ...).

Dans un contexte potentiellement difficile, nous devons déployer notre conception du syndicalisme : informer, rassembler et mobiliser les collègues pour porter les propositions élaborées ensemble, contribuer à donner aux équipes EPS les moyens de résister et d'agir localement afin de peser sur les choix. Assurer le renouvellement et l'élargissement des collectifs militants afin de permettre la construction de la vie syndicale dans nos 4 départements. Faire mieux fonctionner les

réseaux dans les 2 sens, des établissements en passant par les districts jusqu'aux responsables départementaux et académiques, afin d'être toujours mieux en prise avec les réalités professionnelles et pour ajuster les modalités d'action.

Concrètement, nous poursuivrons notre stratégie d'intervention auprès de la nouvelle majorité du Conseil Régional d'Ile de France. En aidant les équipes EPS à intervenir (stages, rencontres) auprès des décideurs pour faire face à la baisse drastique des crédits de location d'installations sportives votée par la Région pour 2017 (réduction d'1/3 qui constitue un recul sans précédent). En intervenant lors de la révision du PPI (janvier 2017) afin que les besoins de l'EPS et du sport scolaire soient pris en compte, sur la base d'un Référentiel Régional des équipements sportifs.

En intervenant auprès du Recteur et des IA-IPR pour que les pistes de travail annoncées par le Recteur lors de l'audience du mois de mai aboutissent à la mise en œuvre de solutions pour :

⇒ la situation de l'EPS en terme de créa-

tions de postes (fragilisation de cette discipline en natation, classes à projet en collège, sections sportives, options en lycée) et de mise au mouvement de tous les postes vacants

⇒ le sport scolaire (problème de Présidence, forfaits AS, journées de réflexion)

⇒ les installations sportives (GT, état des lieux, référentiel des équipements sportifs...),

⇒ le Pack EPS (GT, simplification, amélioration de l'outil)

⇒ la mise à niveau régulière en matière de secourisme, la formation de contrôleurs des EPI pour l'escalade

⇒ les conditions de gestion et d'emploi des collègues TZR.

Et naturellement, nous participerons aux actions nationales pour le développement de l'EPS et du sport scolaire mais également sur tous les sujets qui nous concernent en tant que fonctionnaires de l'Etat.

Nous continuerons à faire le choix du rassemblement, de la solidarité et de l'action pour faire entendre nos propositions.

Le bureau du SNEP FSU Versailles

Trésorerie

Le financement du SNEP se fait uniquement par les cotisations de ses adhérents. Sur chacune d'elles 41,25 € reviennent au Snep académique. Nous avons choisi depuis 2016 une répartition de 25 € pour la section académique et 16,45 € pour le département (antérieurement 21 € et 20,45 €). A charge pour chaque échelon de gérer son budget.

Pour l'académie de Versailles l'essentiel des dépenses se fait sur la fabrication et l'envoi du bulletin « SNEPACAD » et sur trois autres postes : les frais de déplacements, la participation au fonctionnement et à la location des locaux de Trappes, et, les actions syndicales. Les différents postes budgétaires varient peu d'une année sur l'autre.

	2014	2015	2016
Solde année précédente	9 233,05 €	6 612,50 €	1 536,97 €
Dépenses			
Bulletins (master, photocopie, affranchissement)	11 104,79 €	12 305,34 €	9 791,97 €
Loyer et fonctionnement des locaux FSU	1 243,55 €	1 297,65 €	1 197,51 €
Téléphone, internet, sms, abonnement	438,40 €	1 464,98 €	941,83 €
Frais professionnels	3 485,58 €	4 139,01 €	3 146,67 €
Frais réception (stage, réunion, convivialité...)	1 841,61 €	1 798,47 €	830,77 €
Frais bancaires	399,80 €	794,02 €	187,90 €
Actions syndicales	540,00 €	823,40 €	264,04 €
Fournitures de bureau, matériel informatique...	597,82 €	1 590,16 €	147,32 €
Documentation		460,50 €	
Total Dépenses	19 651,55 €	24 673,53 €	16 508,01 €
Recettes			
Parts académiques de cotisations du 78	5 040,00 €	6 254,00 €	5 975,00 €
Parts académiques de cotisations du 91	4 158,00 €	4 847,00 €	5 550,00 €
Parts académiques de cotisations du 92	4 473,00 €	4 805,00 €	5 225,00 €
Parts académiques de cotisations du 95	3 360,00 €	3 692,00 €	4 175,00 €
Total Recettes	17 031,00 €	19 598,00 €	20 925,00 €
SOLDE	6 612,50 €	1 536,97 €	5 953,96 €

Une renégociation a permis une baisse du prix de fabrication du bulletin et un changement de banque de réduire les frais bancaires. Cette année il faudra envisager des frais supplémentaires inhérents aux congrès académique et national.

Le Trésorier Jean-Pierre Nicaise

Il faut voter !

**Assemblée Générale de dépouillement mardi
31 janvier 2017 au Congrès Académique**

Le congrès national du SNEP se tiendra à la Grande Motte du 13 au 17 mars 2017 : il sera l'aboutissement de débats et de votes préparatoires dans les départements et les académies. Et tout cela commence par l'expression de chacun sur l'appréciation de l'activité syndicale aux différents niveaux.

Période de vote : du 5 décembre 2016 au 31 janvier 2017, date du congrès académique où se déroulera le dépouillement.

Tous les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation sont concerné-e-s. Chaque syndiqué-e peut s'exprimer à la fois sur le rapport d'activité et d'orientation aux différents niveaux de l'organisation : national, académique et départemental. Le vote est individuel à bulletin secret.

À quoi servent ces votes ?

■ **Vote d'orientation** : chaque syndiqué-e exprime un choix d'orientation entre 2 listes au plan national. Le résultat de ce vote sert à déterminer pour trois ans la composition des instances.

■ **Rapport d'activité** : chaque syndiqué-e exprime une appréciation globale sur l'activité des trois années écoulées.

Congrès départemental

Dans chaque département, un congrès prépare le congrès national. Ces congrès départementaux se tiendront dans la période du 5 au 16 décembre 2016. Pour votre département, la date de votre congrès départemental est indiquée dans ce bulletin dans la partie départementale. Chaque syndiqué-e pourra y participer avec une autorisation d'absence. Le congrès départemental aura à débattre de questions prioritaires, des rapports préparatoires, d'éventuels amendements et propositions. Les rapports préparatoires (thèmes de congrès) seront publiés dans un bulletin national. Il désignera aussi les délégué-e-s du département au congrès académique puis national.

Congrès académique

Un congrès académique pour préparer le congrès national se tiendra le 31 janvier 2017 à Arcueil. Vous serez informé-e-s des thèmes proposés et chaque syndiqué-e pourra y participer avec une autorisation d'absence. Les délégué-e-s élu-e-s au congrès national seront porteurs des mandats du SNEP FSU Versailles et de la parole des adhérent-e-s. Ces temps permettront de débattre collectivement des enjeux actuels sur le terrain de l'école, de la discipline et du sport scolaire et de construire ensemble notre plateforme revendicative. Les syndiqué-e-s doivent s'approprier les débats en prenant la parole, et en exprimant leurs points de vue pour que le SNEP-FSU soit vraiment l'affaire de toutes et tous.



**Votes pour le Congrès : 3 votes en un !
Départemental, Académique, National**

Vous avez tout le matériel : les bulletins et enveloppes de vote sont joints à ce bulletin par les 4 sections du SNEP FSU Départemental de l'Académie. Votez, dès réception de ce matériel !

⇒ Introduisez votre bulletin de vote dans la petite enveloppe vierge ! N'omettez pas d'inscrire au verso votre nom, prénom et établissement d'exercice ou ZR... Et n'oubliez pas de la signer (sinon le vote ne sera pas valide) !

⇒ Insérez le tout dans l'enveloppe à l'adresse du SNEP départemental. Attention, seul(e)s les votes des collègues à jour de leur cotisation seront pris en compte (fiche de syndicalisation en page 16).

Le Bureau académique sortant

Liste académique présentée à l'initiative d'Unité et Action

Bruno Maréchal
co secrétaire académique
secteur corpo

Marc Legein
co secrétaire académique
secteur communication

Patrick Mathieu
co secrétaire académique
secteur équipement / Budget

Jean Fayemendy
Retraité

Jean Pierre Nicaise
Trésorier académique

Magali Verrien
secteur TZR et Néo titulaire

Mélanie Peltier, Maud Istria
secteur stagiaires

Jacques Rigolet
Retraité

Cédric Vassenaix, Jérôme Lecam
secrétaires départementaux du 78

Severine Bertrand, Eric Olivero
secrétaires départementaux du 91

Christel Giroux, Erwin Estay
secrétaires départementaux du 92

Rozenn herroux, Philippe Le Berre
secrétaires départementaux du 95

« Pour toujours plus de créations de postes »

Actions menées ces 3 dernières années :

- ➔ Actions avec les établissements (prises de contact lors du vote de la DGH et lors des remontées d'effectifs auprès de l'IA).
- ➔ Actions auprès de la Direction Académique pour transformer les heures supplémentaires en heures postes lors des CTSD, dans le but de conserver des postes, et limiter les déplacements des collègues sur plusieurs établissements.
- ➔ Lutte pour que les TZR soient en nombre suffisant, et affectés dans des conditions de travail satisfaisantes (forfait d'AS compris dans le service, etc...).
- ➔ Accompagner les collègues souhaitant bénéficier des heures de coordination en décharge de service et non en IMP, en les aidant dans la réalisation de courrier au Recteur.

Orientations pour les trois prochaines années :

- ➔ Développer la bataille des postes à partir :
 - de la récolte de données précises concernant la situation critique, que connaît notre département : heures d'enseignement non assurées faute de professeurs disponibles ; « forcing » sur les heures sup ; etc.
 - de l'organisation du refus des HSA et de leur transformation en heures postes
- ➔ En mettant, à la disposition des collègues, des outils leur permettant de faire valoir leurs droits (modèles de courriers, démarches,...)

« Pour défendre le droit des personnels et participer aux débats »

Actions menées ces 3 dernières années :

- ➔ Participations aux instances statutaires :
 - Commission Administrative Paritaire Académique : mutations, promotions, révision Note Administrative, changement de corps.
 - Comité Technique Spécial Départemental : DHG, Carte scolaire, Postes.
 - Conseil Départemental de l'EN : budget, construction collèges, installations sportives, natation.
 - Conseil Départemental de l'UNSS : bilan d'activité et projet départemental.
 - Comité d'hygiène et des conditions de travail (sécurité des IS, conflits ..)
- ➔ Action menée : Contact avec le Conseil Départemental pour la rédaction d'un référentiel des équipements sportifs

pour l'EPS en collège.

- ➔ Actions diverses pour la création de postes aux CTSD.

Orientations pour les trois prochaines années :

- ➔ Maintenir la participation aux différentes instances
- ➔ Récolter le maximum d'informations issues du terrain, pour traduire et défendre lors de ces instances, la réalité de nos conditions d'intervention grâce, notamment, aux enquêtes de rentrée et « flash ».
- ➔ Définir systématiquement un titulaire et un suppléant sur les différentes commissions, afin d'assurer un suivi spécifique des dossiers.

« Pour obtenir de réels budgets en EPS »

Actions menées ces 3 dernières années :

- ➔ Interventions auprès du Conseil départemental pour :
 - Obtenir des crédits pédagogiques EPS (fléchage), des crédits de location d'installations sportives à la hauteur des besoins ainsi que des crédits spécifiques « natation » (transport et location) pour les collègues
 - Obtenir une subvention spécifique à la natation (transport et entrée) pour que tous les établissements puissent avoir accès à la natation.

Orientations pour les trois prochaines années :

- ➔ Recueillir les besoins des établissements en installations sportives ainsi qu'en budget de fonctionnement.
- ➔ Poursuivre les interventions auprès du Conseil Départemental pour obtenir les budgets (crédits pédagogiques, location, transport, « natation », construction / rénovation des installations sportives) à la hauteur des besoins pour assurer un enseignement de l'EPS de qualité et le développement des associations sportives.

« Pour la défense et le renforcement du service public du sport scolaire »

Actions menées ces 3 dernières années :

- ➔ Intervention lors des conseils départementaux, des réunions des secrétaires d'AS (en début d'année) et des journées bilans (en fin d'année) pour informer et donner notre éclairage syndical et nos réussites pour le sport scolaire.
- ➔ Bilan des collègues confrontés à des problèmes de forfait AS (non attribution ou refus de leur attribuer) : signalement à l'IPR et au rectorat suivi des situations individuelles.
- ➔ Intervention auprès de l'Inspection académique lors de problème quant à la présidence de l'AS.

Orientations pour les trois prochaines années :

- ➔ Poursuite des interventions afin que la tenue des instances et les décisions prises lors des CDUNSS et du CRUNSS soient bien respectées.
- ➔ Intervenir en CDUNSS et en réunion des secrétaires d'AS pour que le dialogue entre tous les acteurs du sport scolaire, soit organisé notamment par la tenue des journées bilan de fin d'année.

« Pour donner à voir et à comprendre : moyens de communication - rencontres »

Actions menées ces 3 dernières années :

- ➔ Bulletin : publication régulière d'un bulletin départemental (à destination des syndiqués et deux exemplaires à tous les collègues du département).
- ➔ Mailing : Création d'un réseau mail pour relayer l'information rapidement. Utilisation du « big brother du 95 » pour suivre efficacement et plus localement.

Site web : www.snepfsu-versailles.net

- ➔ Stages de formation : stage AGIR Budget, CA et DHG; stage sur la réforme du collège ; (stage sport scolaire; stage équipements; mutations; stage sécurité responsabilité).
- ➔ Accueil et accompagnement : pot de rentrée, de fin d'année et suivi permanent des questions individuelles reçues par mail.

Orientations pour les trois prochaines années :

- ➔ Poursuivre les actions déjà menées et engager :
 - L'organisation d'événements, de rencontres sportives militantes...

- Fournir des documents pédagogiques et synthétiques sur le rôle du SNEP 92 dans les différentes instances (CTSD, CDEN, CDUNSS, CAPA...).

- Envoyer des informations spécifiques et adaptées à chaque collègue (Budget, DGH...de son propre établissement).

- Utiliser le site, inviter les collègues à s'informer.

« Pour une équipe militante : on est toujours plus fort à plusieurs »

Actions menées ces 3 dernières années :

- ➔ Répartition des dossiers (Emploi, Budget, Sport scolaire, Mutations).
- ➔ Fonctionnement sans local pour limiter les frais et favoriser l'envoi des bulletins.
- ➔ Stage de bureau en fin d'année scolaire pour faire le bilan et anticiper l'année à venir.

Orientations pour les trois prochaines années :

- ➔ Elargir le « bureau » en associant davantage de collègues
- ➔ Organiser le bureau 92 en améliorant la connaissance des dossiers et en procédant à une meilleure répartition des dossiers.
- ➔ Associer encore plus de convivialité au militantisme en cette période de casse du service public d'éducation.

Le bureau départemental sortant

Congrès Départemental

Mardi 13 décembre 2016 de 13h30 à 17h30 à Nanterre

Dans le cadre de la préparation du Congrès national du SNEP-FSU, seront prioritairement abordées :

- ➔ L'EPS à nouveau en danger : que cache la suppression de la note spécifique d'EPS au DNB ?
Comment les lycées sont-ils concernés ? Comment porter nos revendications ?
- ➔ Nouvelle carrière des enseignants (Parcours Professionnels Carrière et Rémunérations) : tout savoir, comprendre et débattre sur les changements qui vont concerner TOUS les enseignants d'EPS. Pour que chacun et chacune soit complètement informé(e) pour se faire son propre jugement et qu'ensemble on poursuive l'action pour de nouvelles avancées sur la base des revendications élaborées collectivement.

Ce qui nous semble important de faire connaître !

Bilan de rentrée 2016

Alors que nous sommes en pleine mise en place d'une réforme du collège, peu d'enquêtes de rentrée sont revenues au SNEP FSU 92. Ces retours permettent, pourtant, des interventions rapides et une connaissance des conditions réelles d'enseignement.

Malgré une DHG équivalente à l'année précédente dans les collèges, pour faire passer la réforme, un certain nombre d'établissements subissent les premières conséquences de cette politique.

Une perte encore croissante au niveau des installations qui sont, de plus en plus, à partager avec le 1^{er} degré et avec le nombre croissant d'élèves. Un gymnase suffirait-il pour deux classes ? C'est ce que semble penser le Conseil Départemental lors du CDEN d'octobre 2016. Les conditions pour l'enseignement de la natation sont également en berne, avec pour autant le même nombre de non-nageurs (environ 10 sur 30 élèves).

Le maître mot de la réforme est pourtant égalité pour tous et réussite des élèves. Il semble que ces critères ne soient pas respectés. Ainsi le prétexte de l'égalité pour tous et de la réussite de tous les élèves, ne servirait qu'à faire des économies sur le dos des élèves....

Un autre point primordial nous semble nécessaire à relever. Il s'agit de la mise à mal de l'EPS à travers cette réforme. Après des programmes vidés de ses contenus, l'EPS perd sa place au DNB avec la disparition d'une épreuve motrice. Nous ne pouvons pas accepter cette dégradation de notre discipline, bien que l'inspection tente de nous faire croire que nous avons tout à y gagner. La spécificité de notre matière est réelle, alors continuons à la faire valoir.

En outre : Il y a un solde de moins 1 poste à cette rentrée dans le 92 ! Où sont les 60 000 postes prévus par le gouvernement ? La bataille pour les postes ne doit pas être relâchée.

Enfin, l'administration a permis une rentrée « dans l'ordre ». Très peu de problèmes au niveau du remplacement et des IMP : c'est à souligner ! Nos batailles sur les IMP semblent porter leurs fruits.

Le bureau du SNEP FSU 92



« EPS - Je veux que ma note compte »

L'Education Physique et Sportive disparaît du brevet des collèges : donnons lui toute sa place ! Le nouveau Brevet supprime l'évaluation en contrôle continu de l'EPS comme le précise le texte officiel (articles 5 et 6 décembre 2015). En clair, aujourd'hui le DNB s'obtient en additionnant les points obtenus par la validation du socle et de l'examen terminal... Vous aussi, signez ce soutien en ligne sur le site du SNEP FSU !



Bilan financier

	2013/2014	2014/2015	2015/2016
A - RECETTES			
Cotisation syndicale SNEP	36049,64	35175,73	36336,61
Solde sur année précédente	2615,41	3687,08	4884,88
Total Recettes	38665,05	38862,81	41221,49
B - DEPENSES			
Frais Généraux			
Bulletins (master, photocopie, affranchissement)	435,44	208,77	777,22
Loyer	610,00	620,00	620,00
Téléphone, internet	578,57	491,42	519,46
Frais professionnels	693,70	603,60	504,40
Frais réception	150,34	114,92	228,96
Frais bancaire	36,00	36,60	
Matériel, équipement			
fournitures de bureau, matériel info...	683,94	264,53	119,99
Participation syndicale			
Part Acad	4473,00	4805	5225
Part nationale	27316,98	26783,09	27704,64
Actions, dons		50,00	100,00
Total Dépenses	34977,97	33977,93	35799,67
SOLDE	3687,08	4884,88	5421,82

Liste départementale présentée à l'initiative d'Unité et Action

Christel GIROUD
Co secrétaire départementale

Erwin ESTAY
Co secrétaire départemental

et

Mathieu SALAUN
Isabelle ALEXANDRE
Jocelyn BEURIER
Audrey DELATRONCHETTE
Patrick MATHIEU

Spécial lycée : la situation est critique !

La disparition du statut ZEP en 2014 a fragilisé les lycées de l'éducation prioritaire : si certains collèges sont désormais classés REP ou REP+, les lycées n'ont plus leur place dans les dispositifs !

Le département des Hauts de Seine est particulièrement concernés par cette potentielle sortie des lycées du dispositif ZEP.

Vous pouvez consulter la liste des établissements ayant rejoint le mouvement sur le site du SNEP FSU 92.



Audience au rectorat du 3 novembre 2016 !

Cette audience faisait suite à notre courrier du 12 septembre faisant état des problèmes rencontrés par les stagiaires lors de leur affectation et de leur prise de fonction. Étaient présents le DRH (directeur des ressources humaines) du rectorat, le responsable de la DPE (division des personnels enseignants), la responsable de la DOS (division de l'organisation des services), le Doyen des IA-IPR et pour le SNEP-FSU Versailles : Maud Istria, Bruno Maréchal et Mélanie Peltier

Concernant les supports stagiaires

⇒ **Constat** : 15 postes ont été bloqués pour servir de « supports stagiaires » au mouvement intra académique en juin 2016 alors le SNEP-FSU Versailles avait identifié 25 BMP pouvant accueillir des stagiaires EPS et en avait informé le rectorat. Les attermolements et les variations constatés dans le choix des établissements devant accueillir des stagiaires, l'absence de démarche pour recueillir, en amont, l'accord des équipes et des tuteurs volontaires, la non prise en compte de l'avis de certaines équipes EPS ont généré des difficultés tant au plan de l'organisation de l'EPS et du sport scolaire que des personnels.

⇒ **Demandes du SNEP FSU Versailles** :
■ un groupe de travail, après les décisions des Conseils d'Administration des EPLE relatifs à la Dotation Globale Horaire et en amont de l'ouverture de la phase intra-académique du mouvement. Ce groupe de travail aurait pour mission d'établir une liste assez large d'établissements susceptibles (avec des tuteurs volontaires) d'accueillir des enseignants d'EPS stagiaires. Cette liste serait ensuite soumise au corps d'inspection pour validation.

■ pas de postes berceaux nécessitant de couper en 2 un poste complet : un support stagiaire + le complément assuré par un TZR, ce qui entraîne trop souvent la fermeture d'une AS dans l'établissement.

Nous pensons à l'inverse du corps d'inspection que qu'il est préférable que les équipes s'organisent à priori pour accueillir un stagiaire surtout si il existe un BMP suffisant et ce même si ensuite le poste berceau n'est pas utilisé.

Concernant les vœux d'affectation sur le serveur ALADIN

⇒ **Constats** : en juillet 2016, le serveur ALADIN ne permettait aux stagiaires affectés

dans l'académie de Versailles que de hiérarchiser les 4 départements.

⇒ **Demandes du SNEP-FSU Versailles** : que les intéressés puissent formuler des préférences, en complément de leurs vœux géographiques.

⇒ **Réponse des services de la DPE** : ils ont fait évoluer le serveur ALADIN, il sera désormais possible pour les futurs stagiaires de demander des préférences géographiques en plus de la hiérarchisation des quatre départements afin de préciser ses vœux d'affectation.

Les informations au moment de l'affectation

⇒ **Constats** : les stagiaires n'ont eu connaissance que de leur établissement d'affectation et de leurs classes le 19 juillet 2016.

⇒ **Demandes du SNEP-FSU Versailles** : que les stagiaires puissent avoir connaissances de la programmation des activités, du nom et des coordonnées mail de leur tuteur pour pouvoir anticiper leur rentrée.

⇒ **Réponse du DRH du rectorat** : il a demandé à ses services de communiquer aux stagiaires en plus de l'établissement d'accueil et de ses niveaux de classe, le mail du coordonnateur des APSA afin que les stagiaires puissent s'informer de la programmation des APSA et autres informations.

Les affectations dans les ESPE

⇒ **Constats** : les stagiaires ayant fait leur première année de Master (M1) dans une des Universités de notre académie ont vocation à y préparer leur M2, les difficultés constatées concernent essentiellement les stagiaires qui arrivent d'autres académies que celle de Versailles. Nombre d'entre eux ont été affectés à l'ESPE d'Evry (91), y compris quand leur établissement de stage se trouve dans le Val d'Oise. Une telle situation est préjudiciable pour n'importe quel stagiaire, qu'il ou elle soit

ou non originaire de l'académie de Versailles.

⇒ **Demandes du SNEP-FSU Versailles** :

■ que les affectations établissement de stage / ESPE soient géographiquement compatibles : on ne peut ignorer la réalité de notre académie et de la région parisienne, tant du point de vue des transports, des trajets et du logement.

■ que soit ouvert plus de places sur l'ESPE de Nanterre ou que leur soit laissée la possibilité de s'inscrire sur les ESPE de Créteil ou de Paris en fonction des places disponibles.

Le corps d'inspection considère par ailleurs que les stagiaires ne doivent pas participer aux actions de FPC (formation professionnelle continue) de manière à assurer leur mission face aux élèves dans leurs établissements.

Mélanie et Maud

Dernière minute !

Le SNEP-FSU tient à dénoncer les choix du rectorat concernant l'information sur les mutations inter académiques. Alors que les années précédentes, il proposait une demi-journée d'information sur ce thème à tous les stagiaires, il a décidé cette année de la supprimer et de la remplacer par une réunion de deux heures en soirée ! Cette réunion ne peut être considérée comme de la formation obligatoire car en dehors du temps de travail ! De plus, les stagiaires ont parfois été prévenus le mercredi matin pour le jeudi soir ! Nous sommes scandalisés par cette façon de faire et par le manque de respect pour les fonctionnaires stagiaires. En effet, comment s'organiser avec des délais aussi courts ! La mutation est un moment important dans une carrière et doit faire l'objet d'une information de qualité !

C'est pourquoi le SNEP-FSU organise une formation spéciale stagiaire le jeudi 1^{er} décembre au collège Pergaud de Maurepas.

Une rentrée 2016 chargée et 2017 qui arrive à grand pas...

Quand TZR et congrès riment avec succès : 34 TZR présents à Arcueil le 27 septembre 2016, où les objectifs de cette journée semblent avoir été atteints : réfléchir et s'informer sur la fonction, l'importance et les droits et devoirs des TZR, analyser les conditions de rentrée et d'accueil des TZR dans l'académie, partager les expériences de chacun et essayer d'apporter des conseils et des réponses, et poursuivre la construction des revendications.

Mauvais traitements... : comme l'an dernier les salaires de septembre de certains néo-titulaires ont été basés sur l'échelon 1 au lieu d'être basés sur l'échelon 3.

Au niveau national, le SNEP-FSU est intervenu auprès du cabinet de la Ministre et au niveau académique, les sections du SNEP-FSU ont interpellé les rectorats.

Les disparités de salaires proviendraient d'un problème de logiciel...

Précisons que l'avancement à l'échelon 3 est automatique dans le cadre de la titularisation. Cet avancement doit se retrouver, de fait, sur vos bulletins de paye dès le mois d'octobre 2016 (avec effet rétroactif à compter du 01/09/2016). De plus, les différentes indemnités financières (HSA, Indemnité de professeur principal, prime d'entrée dans le métier, ISSR pour les TZR, etc...) devraient être versées à partir de novembre. Soyez vigilants !

En cas de problème, n'hésitez pas à vous manifester en écrivant à l'adresse suivante s3-versailles@snepsu.net !

Mouvement inter, ça urge ! La campagne se termine. Pensez à finaliser vos demandes avant le 6 décembre 2016 !

TZR et déplacements, ça se monnaie...

- TZR affecté en suppléance hors de l'établissement RAD, vous devez percevoir l'Indemnité de Sujétions Spéciales de Remplacement (ISSR).

- TZR affecté(e) pour la durée de l'année scolaire sur un ou plusieurs établissements situés dans une ou plusieurs communes distinctes de la commune du RAD, si vous êtes amené(e)s à vous déplacer hors des communes de résidence administrative et familiale, vous devez être indemnisé(e)s des frais de transport et parfois de repas. Si des indemnités ne vous ont pas été versées, contactez le service juridique du SNEP-FSU à l'adresse suivante :

jean.fayemendy@snepsu.net afin que nous puissions vous aider dans vos démarches.

A la pêche aux infos ! Vous êtes à l'heure actuelle plus de 270 TZR et néo-titulaires à suivre le groupe facebook « TZR et néotit EPS acad de Versailles ». Ce groupe est le vôtre alors continuez à le faire vivre.

Allez également voir le nouveau site internet du SNEP-FSU l'académie de Versailles où vous trouverez nombre d'informations utiles :

<http://www.snepsu-versailles.net>

Si certains sont intéressés, vous pouvez vous abonner dans l'onglet « fil info » à notre lettre d'infos. La liste de diffusion ouverte à tous est gratuite et entièrement sécurisée. Elle vous permet d'être tenu(e)s informé(e)s par mail des dernières mises à jour du site chaque lundi. Pour la recevoir, il suffit de vous abonner en laissant votre adresse mail.

La cotisation...c'est maintenant ! C'est le moment de vous (re) syndiquer en cette fin d'année si ce n'est pas déjà fait. C'est grâce aux cotisations que le SNEP-FSU fonctionne, propose des stages, fait des publications, vous accompagne et fait avancer l'EPS et le sport scolaire au quotidien ! La cotisation est fonction de votre catégorie et de votre échelon. Le coût réel est très bas puisque 66% sont déductibles des impôts, soit un coût de seulement 48 euros à l'année pour un néo-titulaire. C'est vraiment le moment d'entrer dans le jeu avec le SNEP-FSU Versailles !

Magali

Jeunes collègue et notation administrative : gare aux injustices !...

La campagne de notation administrative sera ouverte début janvier 2017.

En tant que TZR, c'est le chef d'établissement de rattachement administratif qui est responsable de la notation. Si vous avez été affecté à l'année et/ou effectué des suppléances en dehors de l'établissement de rattachement, il doit impérativement recueillir les avis des chefs d'établissement. Une fiche de notation provisoire vous est soumise et permet au chef d'établissement

« d'engager le dialogue avec les personnels notés » (appréciation, critères d'appréciation, et note). Une fois la proposition du chef d'établissement arrêtée, chaque enseignant doit signer la fiche de notation définitive. En cas de désaccord vous pouvez formuler des observations sur la fiche. Ensuite le Recteur arrête une note. Si la note est changée, vous recevez une nouvelle fiche de notation courant mars. Vous pouvez contester la note arrêtée par le Recteur en faisant une requête expresse à cet effet afin que la CAPA examine votre recours. Dans ce cas, envoyez le double de vos courriers sur corpo-versailles@snepsu.net pour que l'on puisse défendre votre situation lors de la CAPA.

Des avancées et des inquiétudes...

Avec plus d'un million de licencié-es le sport scolaire en France se porte bien. Grâce aux actions menées ces dernières années sous l'impulsion du SNEP-FSU aux côtés de la profession, le sport scolaire a connu des avancées importantes...

Sur le plan National

■ Décret du 7 mai 2014 et note de service du 28 mai 2014 qui ont permis statutairement à tous les collègues EPS, TZR compris, d'avoir l'assurance du forfait de 3h dans leur service hebdomadaire.

■ La coordination de district a été officiellement reconnue (Décret du 7/05/2014 et note de service paru au BO du 29/05/2014) : dans l'académie de Versailles, les moyens de fonctionnement des districts, qui sont calculés désormais en IMP, ont été reconduits en respectant les volumes existants. Le recteur s'est engagé à maintenir au même niveau ces moyens (251 IMP pour l'année scolaire 2015-2016).

■ Les DDUNSS et DRUNSS ont été réintégrés à l'Education Nationale, sous la responsabilité des recteurs (DRUNSS) et DASEN (DDUNSS)

■ La subvention du MEN est passée de 1,4M en 2013 à 2,6M en 2014 et maintenue à la même hauteur en 2015.

■ Les crédits d'animation sont en hausse depuis 3 ans.

■ Le prix de la licence n'a pas augmenté pas pour l'année 2015-2016.

■ Les AS des collèges REP+ et des LP de l'Education prioritaire ont vu le coût de leur contrat diminué et divisé par 2 à la rentrée 2015.

■ Les nouveaux statuts de l'UNSS votés en novembre 2014 sont parus au décret du 29 juin 2015.

■ Les bacheliers de la filière profession-

nelle ont accès, depuis la session 2016, à l'épreuve facultative EPS qui vient d'être créée. Cela concernera les lauréats de podiums des championnats de France UNSS et jeunes officiels nationaux et internationaux.

Dans notre académie

■ Elections UNSS : Lors des dernières élections des représentants-es des AS, toutes les listes départementales soutenue par le SNEP-FSU « Le Sport Scolaire : un droit pour toutes et pour tous » ont été réélues.

■ Concernant les postes de cadres UNSS dans l'académie de Versailles, nous nous réjouissons de la création du poste de DRA (portant à 4 le nombre de cadres UNSS au niveau régional) et de la création de poste de DDA au service départemental de l'Essonne (rentrée 2016). Le SNEP-FSU est régulièrement intervenu pour souligner la charge de travail de nos collègues, directrices, directeurs et adjoints du service régional et des services départementaux de l'UNSS.

■ Sur la question des clés de répartition des moyens en IMP allouées pour les coordonnateurs de district entre les 4 départements de l'académie, le SNEP-FSU a participé activement aux discussions. Nous avons défendu l'idée que les fonctions de coordonnateurs de district devaient être reconnues et rémunérées à leur juste valeur quel que soit les départements. Nous continuons de demander que chaque district UNSS puisse bénéficier de 4 IMP.

■ Refus d'assumer la Présidence de l'AS : le Recteur s'est engagé à contacter les établissements concernés et une circulaire a été envoyée aux CE au mois de mai 2015



rappelant le cadre général qui organise le sport scolaire dans les établissements scolaires du second degré (notamment sur la Présidence de droits des CE).

■ Faire vivre la démocratie dans les instances de l'UNSS : le SNEP-FSU reste attaché à ce que les CRUNSS et les CDUNSS, instances indispensables et incontournables de la vie démocratique de l'UNSS soient réunis 2 fois par année scolaire. Nous sommes intervenus auprès du Recteur et des DASEN lorsque les dispositions règlementaires en la matière n'ont pas été respectées comme cela a été le cas pour le 2ème CDUNSS dans le 92 en 2016.

■ Journées bilan de l'UNSS : Le SNEP-FSU est tout à fait convaincu que ces temps, d'échanges, de débats, de propositions sont indispensables au bon fonctionnement du service public du sport scolaire dans notre académie. Afin de coller au plus près des préoccupations des acteurs du sport scolaire, nous pensons que les enseignants d'EPS animateurs d'AS doivent pouvoir bénéficier du temps nécessaire à la production d'un travail collectif ambitieux et de qualité et que cela ne peut raisonnablement se faire en un seul jour.

Nous avons enfin regretté que les journées bilan n'aient pas eu lieu dans le 92 en 2016 et nous avons dénoncé le passage de 2 journées à 1 journée dans le 78 en 2016 en demandant que la 2ème journée soit rétablie en 2017.

Jérôme et Marc
Représentants titulaires au CRUNSS

Budgets en baisse pour les lycées

Le SNEP organise son activité pour faire évoluer les conditions d'enseignement. Nous avons ainsi publié des référentiels, fruit d'un travail de terrain, afin de proposer des équipements adaptés à l'enseignement de l'EPS, du sport scolaire et aussi aux autres pratiquants. Ces productions constituent de précieux outils. Liées à l'activité revendicative des collègues et du SNEP, elles ont permis que des constructions d'installations sportives se réalisent (voir site national du SNEP).

Une certaine reconnaissance

Nos interventions régulières auprès de la Région (mandature précédente) collectivité en charge des lycées, avaient abouti à une reconnaissance de l'EPS et du sport scolaire. Les crédits de location sont passés de 4,70 euros / élèves à 8 euros en 2013. Depuis nos référentiels ont été pris en compte comme repères pour le financement des communes qui mettent à disposition des équipements sportifs pour les lycées. L'inscription dans le Plan prévisionnel d'investissement (PPI) 2012/2022 de mesures spécifiques, ont été inscrites (5 opérations pour des équipements intra-muros, reconnaissance de 82 lycées reconnus comme prioritaires pour la construction d'installations sportives à hauteur de 80 millions). L'obstacle principal étant la hauteur des budgets votés.

Du côté de l'Education Nationale (Recteur, DASEN, IA-IPR) qui a la responsabilité des programmes, nous ne pouvons que déplorer l'absence de soutien et de prise de position.

Depuis décembre 2015, une nouvelle majorité dirige la Région Ile de France. Le budget lycée ayant été préparé par la précédente mandature, le budget 2017 pour les lycées est donc le 1^{er} de cette nouvelle mandature.

Budget de fonctionnement 2017 : une attaque sans précédent pour l'EPS !

Les mesures prises par la Région IDF dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement des lycées (DGFL 2017) constituent une attaque sans précédent pour l'EPS.

La Région a décidé de baisser les crédits de location des installations sportive de 35%. Cette dotation passe de 1,453 millions d'euros pour les 471 lycées d'Île-de-France (année 2016) à 951 257 euros pour 2017. Selon la Vice-Présidente en charge des lycées, les dépenses de location pour l'année scolaire 2016/2017 auraient été de 1,453 millions d'euros (enquête faite auprès des établissements), soit une somme inférieure de 20 % aux dotations allouées. Cela ne justifie pas la baisse programmée de 35% ! La dotation resterait à 8 euros / élève mais serait plafonnée aux dépenses !

Or nous savons que, certains lycées doivent prendre sur leur fonds propres pour payer les locations, d'autres renoncent à louer car leur dotation « location » est insuffisante. Les interventions et questions formulées lors du CIAEN sont restées sans réponse. Alors qu'aucune

étude des besoins n'a été faite, les 500 000 euros « économisés » sont reversés pour les dépenses de viabilisation...

Alors qu'il y a pénurie d'installations sportives en Île-de-France, de piscines notamment, les moyens sont insuffisants pour louer les installations sportives, organiser les transports, acheter le matériel. Le SNEP-FSU estime que cette décision va se traduire par une dégradation des conditions d'enseignement et de pratique pour l'EPS en lycée.

Des projets inquiétants et inadaptés

La Région annonce un plan « Sport Oxygène » qui permettra de développer la pratique du sport hors des stades, partout où cela est possible.

Elle lancera également une expérimentation de salles non normées pour faire tomber l'un des obstacles à l'accueil des enfants au sein des clubs dans certains sports de salle, faute de créneaux horaires suffisants dans les installations sportives municipales.

Extrait des annonces : « Ces salles de sport expérimentales non normées dont les dimensions réduites au regard des exigences des fédérations sportives relatives aux pratiques compétitives, autoriseront, grâce à un coût beaucoup plus abordable, un maillage resserré d'implantations dont les caractéristiques seront adaptées aux pratiques des enfants, en club et en EPS ».

La Région prétend également qu'elle favorisera la création de sections sportives dans les lycées afin de permettre aux élèves volontaires de se perfectionner dans une discipline sportive (6 à 8 heures / semaine).

Rappelons simplement, que la création de sections sportives ne fait pas partie de ses compétences mais qu'elle a la responsabilité de prévoir les installations sportives nécessaires à la réalisation des programmes d'EPS.

Perspectives : poursuivre notre stratégie d'intervention pour obtenir des budgets adaptés aux besoins.

Sur la base de ses outils revendicatifs et de son expérience, le SNEP-FSU poursuivra son activité revendicative.

Il interviendra encore auprès des décideurs, informera les collègues par, la mise en place de stage syndicaux, en se déplaçant dans les établissements pour aider les collègues à préparer leur dossier et interpeller les élus.

Patrick

SNEP-FSU VERSAILLES 24, rue Jean Jaurès 78190 TRAPPES

Identité	Date de naissance	Sexe : F ☐ M ☐	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom			Code établissement			
	Nom de jeune fille			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète						
	Mail						
	Téléphone fixe						
	Téléphone portable						
			Echelon (ou groupe pour les retraités)				
			Situation administrative (entourez ci-dessous)				
			TZR	Poste fixe	Disponibilité	Congés (parental...)	
			Prof de sport stagiaire	Prof stagiaire	Agrégré stagiaire		
			CPA : 50% / 70% / 80%	Temps partiel : %			

Bulletins	Envoi des bulletins syndicaux		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	☐ Version papier ☐ Adresse personnelle OU ☐ Adresse établissement ☐ Version électronique		
	Envoi des hors séries "Contre pied"		
	Il se fera désormais uniquement par voie postale		
		Date et signature	

Cotisations SNEP METROPOLE 2016-2017

Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon											
		1	2	3	4	5	6/A1	7/A2	8/A3	9	10	11	
Catégorie professionnelle	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	Stagiaire CAPEPS ext		140 €	147 €	155 €	159 €	169 €	181 €	193 €	208 €	224 €	
	Prof Hors Classe - Prof de Sport Hors Classe	169 €	191 €	204 €	219 €	237 €	252 €	266 €					
	Bi-admissible			144 €	151 €	160 €	171 €	180 €	193 €	208 €	225 €	235 €	
	Agrégé - CTPS	Stagiaire AGREG ext		163 €	177 €	189 €	202 €	217 €	233 €	250 €	266 €	279 €	
	Agrégé- CTPS Hors Classe	224 €	237 €	250 €	266 €	279 €	300 €	312 €	328 €				
	AE - CE - PEGC		116 €	123 €	129 €	135 €	142 €	148 €	156 €	164 €	174 €	184 €	
	CE - PEGC Hors Classe			174 €	184 €	208 €	224 €						
	CE - PEGC Classe Ex.	208 €	226 €	237 €	252 €	266 €							
	MA et CDI	103 €	111 €	114 €	122 €	131 €	138 €	148 €					
	Prof EPS stagiaire à l'externe	100 €	Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine						Abonnement Bulletin				
	Prof de Sport stagiaire à l'externe	100 €	CPA : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA) Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service						Titulaire		60 €		
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €	Non titulaire/non réemployé							30 €				
Congé parental - disponibilité	42 €	Etudiant							30 €				
Vacataire - Contractuel	42 €												
Congé de formation	100 €												
		Montant du traitement ou de la pension mensuelle (net)											
Retraité et contrat local HDF		Inférieur à 1000 € → groupe 1		49 €				Entre 2051 € et 2300 € → groupe 6		115 €			
		Entre 1001 € et 1300 € → groupe 2		66 €				Entre 2301 € et 2500 € → groupe 7		132 €			
		Entre 1301 € et 1550 € → groupe 3		81 €				Entre 2501 € et 2700 € → groupe 8		146 €			
		Entre 1551 € et 1800 € → groupe 4		92 €				Entre 2701 € et 2900 € → groupe 9		158 €			
		Entre 1801 € et 2050 € → groupe 5		101 €				Supérieur à 2900 € → groupe 10		166 €			

Je choisis de payer ma cotisation...

Par chèque à l'ordre du SNEP Nombre de chèques (max 5)

Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin, max 5 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
Nom Prénom Adresse Compl. d'adresse CP - Ville Pays Code IBAN Code BIC Paiement récurrent ☒	Pour le compte de SNEP 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :
NE RIEN INSCRIRE ICI	

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 147 € ne vous coûte réellement que 49,98 €.